

EXTRAIT DU REGISTRE  
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombres de membres :

En exercice : 33

Présents ou représentés : 33

Qui ont pris part à la délibération :  
33

Date de la convocation :  
18/09/2014

Date d'affichage : 22/09/2014

Formalités de publicités  
effectuées, le 6 OCT. 2014  
Transmis en Sous-Préfecture de  
DRAGUIGNAN, le 9 OCT. 2014  
Visa du :  
- 2 OCT. 2014

de la Commune de COGOLIN  
Séance du Lundi 29 SEPTEMBRE 2014

L'an deux mille quatorze et le vingt-neuf septembre à 19 heures, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni à la Bastide Pisan, sous la présidence de Monsieur Marc-Étienne LANSADE,

**PRESENTS** : Éric MASSON - Audrey TROIN - Régine RINAUDO - Rémy FÉLIX - Laëtitia PICOT - Maria De Fatima FIANDINO - Aimé GARNIER - Patricia BERENGUIER - Élisabeth CAILLAT - Pascal CORDÉ - Margaret LOVERA - Anthony GIRAUD - Jonathan LAURITO - Marie-Ly GARCIA - Sébastien MACREZ - Monique LEBLANC - Jean-Jacques GABERT - Jeanne LAURITO - Johan TOUCAS - Valérie ROBIN - René LE VIAVANT - Renée FALCO - Carole RUIZ - Ernest DAL SOGLIO - Frédéric LACOUR - Jean-François FARNET -

**POUVOIRS** : Patrick GARNIER à Aimé GARNIER / Christelle DUVERNET à Eric MASSON / Patrick CLAUDEL à Margaret LOVERA / Michel DALLARI à Jean-François FARNET / Malika OUAREZKI à Carole RUIZ / Patricia PENCHENAT à Marc-Etienne LANSADE /

**SECRÉTAIRE de SÉANCE** : Jeanne LAURITO

Monsieur le Maire rappelle que les prestations sociales versées aux agents sont calculées d'après une circulaire interministérielle réactualisée tous les ans au 1<sup>er</sup> janvier, en vertu de la délibération du Conseil Municipal n° 93/43 en date du 03 mai 1993.

Outre les prestations habituelles versées aux agents, à savoir restauration, aide à la famille, subventions pour séjours enfants, il convient d'ajouter à compter du 1<sup>er</sup> octobre 2014 :

L'allocation aux parents d'enfants handicapés de moins de 20 ans, qui sera versée mensuellement, pour un montant de 158,03 € pour l'année 2014 et qui sera réactualisé chaque année selon la circulaire de référence.

Le versement de cette allocation aux parents d'enfants handicapés ou infirmes âgés de moins de 20 ans est accordé aux seuls bénéficiaires de l'allocation d'éducation spéciale, nouvellement dénommée AEEH (Allocation d'Education de l'Enfant Handicapé).

N° 2014/120

ACTUALISATION DES PRESTATIONS SOCIALES DU PERSONNEL COMMUNAL

N° 2014/120

**ACTUALISATION DES PRESTATIONS SOCIALES DU PERSONNEL COMMUNAL**

Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal de se prononcer sur le versement de cette allocation.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide :

- d'autoriser le versement mensuel de l'allocation aux parents d'enfants handicapés de moins de 20 ans sous condition qu'ils soient éligibles à l'obtention de l'AAEH (Allocation d'Education de l'Enfant Handicapé).

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an susdits à l'UNANIMITE.

Le Maire,



*M. E. LANSADE*  
Marc-Etienne LANSADE